



Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques et mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives**

Déclaration présentée par la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante qui est publiée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Introduction

Les Sœurs du Bon-Pasteur sont présentes dans plus de 70 pays. L'organisation s'est engagée à travailler avec zèle pour les femmes et les enfants, en particulier les victimes de la traite, de migrations forcées ou de l'oppression d'une abjecte pauvreté. Le thème prioritaire de la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme, l'élimination et la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles est au cœur même de cet engagement. La traite des femmes et des filles, les migrations et la misère comptent au nombre des situations d'exploitation particulièrement marquées, occasionnant, légitimant et dissimulant les violences faites aux femmes et aux filles. La teneur de la présente déclaration se fonde sur les résultats d'un questionnaire envoyé à 51 bureaux extérieurs : 27 réponses ont été reçues en provenance de 24 pays dans les régions suivantes : Afrique, Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Europe et Amérique du Nord.

Les questions visaient à obtenir une connaissance plus approfondie des :

- a) Types de violence et des services offerts;
- b) Principaux défis;
- c) Pratiques novatrices.

a) Types de violence et services offerts.

Les catégories suivantes de violence ont été notées : violences familiales (100 %), violences sexuelles (81 %), traite des êtres humains (63 %), grossesses précoces (56 %), discrimination à l'égard des femmes migrantes (44 %), mariage de petites filles (19 %), mutilation génitale féminine (11 %), crimes d'honneur (11 %), meurtres associés à la dot (4 %). D'autres types fréquemment mentionnés concernent les actes de violence liés à la prostitution et aux personnes transgenres. Les services offerts comportent l'assistance psychologique (93 %), l'enseignement (89 %), les refuges (85 %), l'acquisition de compétences (85 %), les soins de santé (56 %) et l'assistance juridique (56 %). Dans cet échantillon restreint d'une petite organisation, nous constatons que les vies de 12 702 femmes et filles ont été marquées par de multiples types de violence et qu'elles utilisent les services qui sont mis à leur disposition.

b) Principaux défis

Les femmes interrogées ont fait état de trois facteurs distincts qui confrontent aussi bien les prestataires de services que les victimes et les survivantes pour inverser la tendance des violences faites aux femmes et aux filles : le manque de ressources, le non-respect de la loi et la banalisation de la violence à l'encontre des femmes et des filles.

Le manque de ressources concerne non seulement le financement proprement dit, mais également le personnel professionnel, les services d'aiguillage ainsi que les programmes d'éducation et de formation. Lorsque le Gouvernement est peu enclin à fournir des services et un financement pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles, notre organisation offre des alternatives : des

refuges dotés d'un mécanisme d'aiguillage vers des services de santé ou d'assistance juridique, le cas échéant, outre une voie vers l'indépendance économique par le biais d'une formation professionnelle associée à des conseils et du paiement des frais de scolarité lorsqu'un niveau d'études plus élevé s'avère possible. Environ la moitié des centres dispensant ces services dépend entièrement de la générosité des donateurs et des volontaires. L'autre moitié bénéficie d'un financement du Gouvernement. Les régions les plus développées sont davantage favorisées à cet égard. En outre, de nombreuses réponses signalent que si les subsides gouvernementaux s'avèrent fort utiles, ils sont loin d'être suffisants et doivent être complétés par des fonds d'autres provenances.

Le non-respect de la loi pour prévenir et punir la violence à l'égard des femmes et des filles vient en second lieu des défis mentionnés. Sur les 24 pays qui ont répondu, 23 ont mentionné l'existence de ce type de loi et sept pays ont signalé que de la protection offerte par la loi était inadéquate ou que la loi n'était pas appliquée.

La banalisation des violences faites aux femmes et aux filles constitue un défi particulièrement éprouvant. Toutes les réponses ont fait état de services pour répondre à la violence familiale. La littérature sur la violence relève que les auteurs de violences à l'encontre des femmes sont le plus souvent les partenaires intimes. Ceci se vérifie par la fourniture de services relatifs aux violences conjugales. En outre, dans certaines cultures, selon les rapports, il n'est pas exceptionnel que les violences physiques, voire les sévices sexuels à l'encontre des femmes et des filles, servent de châtiment pour un crime défini par leur auteur. Pour aggraver les choses, la réalité vécue par le personnel de nos services indique que de nombreuses femmes et filles acceptent ces actes de violence sous la pression culturelle ou sociale, voire simplement par ignorance de leur droit à une vie exempte de telles violences.

c) **Pratiques novatrices**

Un échantillon représentatif de pratiques novatrices en Colombie, en Éthiopie, en Inde et en Irlande sont décrites ci-après.

En Éthiopie, les femmes et les filles qui abandonnent la ville pour les zones rurales reçoivent de l'argent pour acheter un téléphone portable. Celui-ci leur permet d'avoir accès à des relations qui peuvent leur venir en aide et recevoir des orientations et des conseils à distance. Disposer d'un réseau de conseillers bien informés et qui vous soutiennent diminue les probabilités d'être victime de violences répétées.

Des réponses en provenance de l'Inde ont donné des exemples de communautés qui ont créé des « cellules juridiques » à l'intention des femmes. Il s'agit de services communautaires visant à gérer les cas de conflit, principalement les cas de violence conjugale. Après avoir enregistré le cas, l'équipe d'assistance juridique, composée d'avocats professionnels, de travailleurs sociaux et de personnel de l'organisation, examine les solutions pour chaque cas en prenant en considération les liens culturels et familiaux. De telles initiatives constituent une source d'autonomisation tant pour les femmes que pour la communauté.

Une prévention réussie représentera toujours la meilleure pratique. Parmi les centres, 89 % offrent une forme ou l'autre de prévention. Une autre pratique trouvée en Colombie associe la nutrition et l'éducation. En vue de maintenir et d'augmenter

les taux de fréquentation scolaire, le centre offre aux élèves le repas de midi. La mesure incitative représentée par l'alimentation encourage de nombreux élèves à une fréquentation scolaire régulière avec des résultats positifs. Plus les filles passent de temps à l'école, moins elles courent de risques d'être exploitées.

En Irlande, les personnes interrogées travaillent en réseau avec Men Overcoming Violence (Des hommes contre leur propre violence) qui s'attache à renforcer la sécurité et le bien-être des femmes et de leurs enfants victimes de violences et de sévices dans le cadre de relations intimes. Ce programme, lors des réunions de groupe hebdomadaires, place ces hommes dans un processus qui les amène à se rendre responsables de leur violence et à changer d'attitude et de comportement (www.moveireland.ie).

Surmonter les défis

Le travail en réseau entre producteurs et distributeurs constitue une autre bonne pratique. Les producteurs, des femmes entrepreneures de l'État plurinational de Bolivie, d'El Salvador, d'Indonésie, du Kenya, du Mexique, des Philippines, du Sri Lanka et de Thaïlande ont produit des biens fabriqués à la main qui sont uniques et qui sont commercialisés par Handcrafting Justice aux États-Unis, Sharing Fair en Europe et Trading Circle en Australie. Les femmes et les filles apprennent à développer leur sens des affaires, à saisir les opportunités économiques et à accéder à l'éducation permanente tout en étant appuyées dans leur développement personnel, en particulier pour confronter toutes les formes de violence à leur égard. Les femmes et les filles sont en mesure de nommer, de discuter et de confronter les nombreuses formes de violence qui leur sont faites.

La Fondation internationale du Bon-Pasteur lance des appels de fonds à l'intention de partenaires locaux dans 38 pays du Sud. La Fondation sollicite des fonds auprès d'organismes publics, de donateurs privés et d'organisations non gouvernementales.

Conclusions

Presque toutes les réponses ont mis l'accent sur l'éducation comme élément clef pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles. À l'heure actuelle, les efforts entrepris pour éliminer cette dernière sont sapés par l'absence de reconnaissance du problème, les pratiques culturelles néfastes, la préférence donnée aux garçons et la prévalence de sociétés patriarcales. Par le biais de l'éducation des deux sexes, davantage de femmes et d'hommes peuvent être incités à remettre en cause et même à dénoncer le statu quo, ce qui ouvrira la porte au changement. Le concept d'égalité des sexes devrait être enseigné aux garçons et aux filles dès le plus jeune âge de manière à ce qu'ils deviennent des hommes et des femmes dans le respect mutuel de leurs droits fondamentaux et défendant l'égalité des sexes.

En outre, la pauvreté est une force qui conduit à la violence à l'encontre des femmes et des filles et qui fait obstacle à son élimination. Les types de violences recensés dans les réponses au questionnaire peuvent être directement associés à des facteurs économiques. Par exemple, dans les cultures où se pratique le mariage des petites filles, la plupart des filles sont données en mariage pour le bénéfice financier qu'en retirera sa famille. La traite des femmes et des filles est liée à la pauvreté. En notre qualité de prestataire de services, nous avons constaté l'impact positif de nos

programmes, mais nous reconnaissons que remédier à la violence à l'égard des femmes et des filles est une responsabilité qui incombe au premier chef à l'État.

Recommandations

- **Rendre les femmes autonomes sur le plan économique.** Appliquer la recommandation n° 202 de l'Organisation internationale du travail relative aux socles nationaux de protection sociale visant à garantir l'accès aux soins de santé essentiels et à d'autres services sociaux pour tous.
 - **Faire appliquer la loi.** Adopter une politique vigoureuse des droits de l'homme avec une tolérance zéro pour la violence envers les femmes et les filles qui assure la poursuite pénale de leurs auteurs.
 - **Éduquer hommes et femmes, garçons et filles** à s'opposer sans cesse aux attitudes prévalentes sur les violences faites aux femmes et aux filles.
-